



Le centre

Le centre canadien pour mettre
fin à la traite des personnes.

La traite des personnes : les tendances au Canada

2019-2020



Le centre

Le centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes.

Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes (ci-après « le Centre ») est un organisme de bienfaisance national voué à mettre un terme à tous les types de traite de personnes au Canada.

Le Centre axe ses efforts dans quatre secteurs prioritaires :

- l'éducation et la sensibilisation de la population;
- la recherche et la collecte de données;
- son rôle fédérateur et le transfert de connaissances;
- l'élaboration de politiques et les plaidoyers.

Le Centre travaille avec des intervenants et des organisations pour faire progresser des pratiques exemplaires, éliminer les dédoublements d'efforts et assurer la coordination intersectorielle en fournissant un accès aux réseaux et aux compétences spécialisées.

Table des matières

- 5** | Lettre de la directrice générale
- 7** | Avant-propos : Il faut s'attaquer à la traite des personnes en utilisant une lentille de décolonisation
- 13** | Sommaire exécutif
- 17** | La traite des personnes : les tendances au Canada
- 28** | Recension des écrits : les répercussions de la traite des personnes sur les communautés vulnérables
- 32** | C'est le temps d'agir
- 35** | Annexe 1 : Glossaire
- 36** | Annexe 2 : À propos de la Ligne d'urgence
- 39** | Annexe 3 : Méthodologie relative à la collecte de données
- 41** | Notes
- 44** | Bibliographie

01.

Introduction

- Lettre de la directrice générale
- Avant-propos : Il faut s'attaquer à la traite des personnes en utilisant une lentille de décolonisation
- Sommaire exécutif

Lettre de la directrice générale

En 2013, le *Groupe de travail national sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle des femmes et des filles au Canada* a lancé une enquête sur la nature de la traite des personnes dans notre pays. Le Groupe de travail a sollicité la participation de survivants et d'experts dans le cadre de cet examen de 18 mois qui s'est soldé par un appel à l'action :



« [Traduction] Il faudra un leadership gouvernemental soutenu et stratégique pour donner lieu à des changements systémiques, à des soutiens pour les femmes et les filles, et à des efforts de sensibilisation publique pour mettre fin à la traite des personnes au Canada », ont conclu les auteurs du rapport. « Nous devons tous également faire notre part. »¹

Dans les années suivant la publication du rapport du Groupe de travail, « *C'est assez* » : *mettons fin à la traite sexuelle au Canada*, des étapes importantes ont été franchies pour s'attaquer à ce crime terrible. Cependant, les renseignements limités au sujet du fonctionnement de la traite au Canada, en plus du manque constant de coordination entre les gouvernements, les fournisseurs de services, les responsables de l'application de la loi et d'autres intervenants, continuent de nuire à notre capacité collective de mettre au point des solutions fondées sur les données.

Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes (ci-après « le Centre ») a été créé en 2016 dans le but de faciliter l'élaboration de politiques novatrices et le transfert de connaissances pour éliminer la traite au sein de notre pays. En 2019, le Centre a mis sur pied la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes pour fournir du soutien local, qui tient compte des traumatismes, et pour aiguiller les personnes touchées par ce crime. Le présent rapport repose sur des données anonymes, recueillies en 2019-2020 grâce aux interactions sur la Ligne.

Parmi les nombreux constats du rapport, nous avons déterminé que la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et la traite à des fins de travail forcé sont les formes les plus courantes de traite de personnes au Canada. La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, les hommes et les femmes transgenres, ainsi que les personnes qui ne se conforment pas à un genre particulier. Selon les données, la famille et les amis jouent un rôle essentiel dans l'appui aux victimes/survivants. Ce constat est important étant donné que peu d'études ont évalué l'impact des réseaux de proches, particulièrement les parents, sur l'appui aux victimes/survivants. Finalement, les premiers mois de la pandémie de COVID-19 ont eu des répercussions importantes sur les services sociaux et ces enjeux perdurent.

Le présent rapport représente l'une des nombreuses initiatives mises de l'avant par le Centre pour mettre en lumière la traite des personnes au Canada. Par ailleurs, nous déploierons des efforts supplémentaires en matière de sensibilisation de la population, nous contribuerons à façonner les lois, nous demanderons des politiques et des services qui tiennent compte des traumatismes et nous améliorerons le partage de renseignements entre les secteurs.

Au nom du Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes, j'aimerais remercier Sécurité publique Canada et la Fondation de la famille Pathy pour leur appui à notre organisation et à la Ligne d'urgence. Sans leur soutien, la Ligne d'urgence n'aurait pas vu le jour et le Centre ne serait pas en mesure d'effectuer son important travail.

J'aimerais également adresser des remerciements aux fournisseurs de services et aux organismes chargés de l'application de la loi au Canada, dont le nombre s'élève à plus de 900, avec qui nous travaillons en partenariat pour appuyer les personnes touchées par la traite des personnes.

Je remercie tout spécialement Shelagh Roxburgh et Candice Shaw, qui ont rédigé l'avant-propos du présent rapport. Grâce à leur contribution, nous obtenons des renseignements importants au sujet des répercussions de la traite des personnes sur les collectivités autochtones du Canada, un sujet que le Centre examinera plus en détail dans de futurs rapports.

Finalement, j'aimerais remercier toute mon équipe et notre conseil d'administration. La passion, le dévouement et l'intelligence que ces personnes apportent à ce travail chaque jour sont inspirants. Ils font une différence dans notre pays.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink that reads "Julia Drydyk". The signature is written in a cursive, flowing style.

Julia Drydyk

Directrice générale

Avant-propos :

Il faut s'attaquer à la traite des personnes en utilisant une lentille de décolonisation

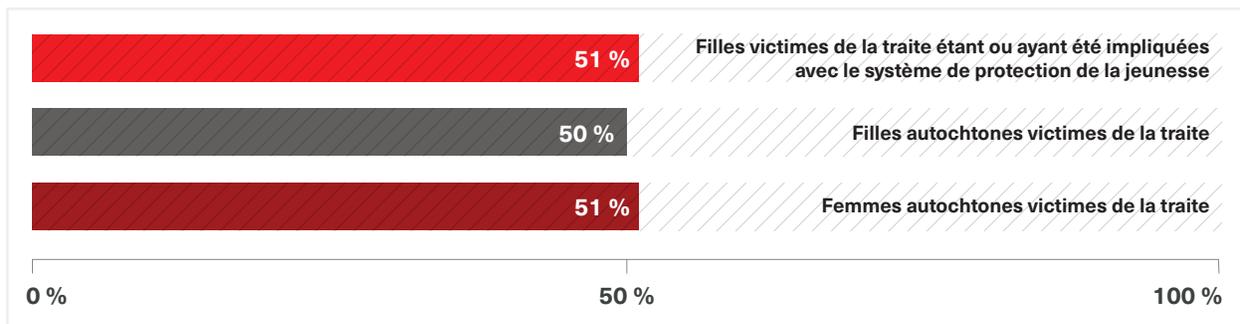
Shelagh Roxburgh et Candice Shaw

L'histoire de la traite des personnes chez les Autochtones est longue et complexe. Elle est également bien camouflée au Canada, où la réalité du colonialisme de peuplement est masquée afin de pouvoir perpétuer les mythes dominants au sujet des peuples autochtones et protéger les privilèges des colons. Il est difficile de mettre un terme aux exposés de faits dominants et coloniaux concernant la violence dans notre société, mais des progrès sont réalisés. De plus en plus, les militants contre la traite des personnes et les alliés remettent en question les cadres dominants qui font fi des peuples autochtones, qui les incluent comme des minorités ou qui dépeignent l'exploitation des femmes, des filles et des personnes autochtones aux genres divers en utilisant la lentille de la criminalisation.²

Les exposés de faits dominants contre la traite des personnes ont contribué à mieux faire connaître la traite des personnes en ayant recours à de simples messages qui reposent sur une forte dichotomie entre les victimes et les auteurs du crime.³ Dans ces récits, les jeunes filles sont les proies d'hommes qui les kidnappent, les gardent en otage et les exploitent à des fins monétaires. Ces représentations de la traite des personnes déterminent en quelque sorte qui est une victime et qui est un criminel, aux yeux de la population, et permettent aux gens d'appliquer ces catégories lorsqu'il s'agit de cerner une situation de traite.⁴ Malheureusement, ces histoires occultent des enjeux historiques et contemporains complexes et importants, dont le colonialisme, le racisme et le rôle de l'État à titre de « criminel complice ».⁵

Les initiatives de lutte contre la traite ont longtemps attribué à l'État le rôle de protecteur et de garant des droits, qui vient au secours des victimes dans des situations de violence et qui punit les coupables au moyen du système pénal et du processus juridique. L'État est rarement considéré comme une source potentielle de violence ou, plus précisément, comme un système colonial qui crée explicitement des avantages pour les peuples colonisateurs au détriment des peuples autochtones. Pourtant, la traite des personnes au Canada repose sur le

Pourcentage de femmes et de filles identifiées comme des victimes de la traite des personnes



colonialisme. Le colonialisme sous-tend l'incapacité du système judiciaire canadien de reconnaître les femmes, les filles et les personnes autochtones de genres divers comme des victimes et « [Traduction] les empêche de recevoir l'aide et les soins qui seraient assortis à cette reconnaissance ». ⁶ Pour comprendre toute l'envergure de la traite des personnes, il faut également reconnaître le long passé de ce crime ainsi que le contexte social plus vaste de l'exploitation au Canada, où la victimisation des femmes, des filles et des personnes autochtones de genres divers est normalisée et endémique. ⁷

On peut remarquer des indices de cette réalité dans les efforts de la société civile de révéler la véritable étendue de la traite des personnes au Canada. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le Groupe de travail national sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle des femmes et des filles au Canada a publié, en 2014, son rapport, « *C'est assez* » : *mettons fin à la traite sexuelle au Canada*. Le Groupe de travail a mené une enquête auprès de 534 organismes partout au Canada et s'est entretenu avec 46 fournisseurs de services qui ont pris part à une table ronde sur la traite des personnes. Lorsqu'il a demandé aux organismes des renseignements détaillés au sujet des femmes et des filles victimes de traite et d'exploitation sexuelles desservies par ces fournisseurs de services, le Groupe de travail a obtenu les estimations suivantes :

- **51 % des filles victimes de la traite étaient ou avaient été impliquées avec le système de protection de la jeunesse.**
- **50 % des filles victimes de la traite et 51 % des femmes ayant subi le même sort étaient autochtones.** ⁸

Il est important de noter que ces deux catégories ne sont pas mutuellement exclusives; les enfants autochtones sont nettement surreprésentés dans les systèmes de protection de la jeunesse, formant plus de la moitié des enfants pris en charge dans l'ensemble du pays. ⁹

Bien qu'on estime que les femmes et les filles autochtones soient disproportionnellement touchées, cette surreprésentation n'est pas reflétée dans les

^
La figure 1 présente des données tirées de données du Groupe de travail national de 2014 sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle des femmes et des filles au Canada.

conversations nationales au sujet de la traite des personnes ou dans les nombreuses initiatives de lutte contre la traite des personnes. Dans une étude sur les efforts contre la traite des personnes au Canada, Julie Kaye de l'Université de la Saskatchewan relie l'invisibilité des expériences autochtones de nos jours au discours contre la traite des personnes qui a vu le jour « [Traduction] en même temps que les préoccupations concernant l'esclavage blanc ».¹⁰ Le discours du 20^e siècle portait en grande partie sur l'histoire de filles innocentes qui étaient contraintes et exploitées, misant sur l'imagination coloniale de l'« innocence » comme « [Traduction] considérablement synonyme du caractère blanc et de la pureté ».¹¹ Cette construction de la victime idéale repose sur le « [Traduction] stéréotype raciste et sexiste colonial persistant de la féminité sale, de la promiscuité et de la déviance des femmes autochtones » et le renforce. Elle facilite en outre l'effacement des victimes autochtones, en normalisant et en naturalisant leurs expériences de violence.¹²

L'effacement des expériences autochtones s'étend aux interventions visant à mettre un terme à la traite des personnes qui reposent sur des structures étatiques coloniales; les victimes reçoivent du soutien et une protection dans le cadre des mêmes systèmes violents qui oppriment les peuples autochtones.¹³ La déconnexion entre les interventions dominantes contre la traite des personnes et le contexte colonial au Canada est évidente dans les lois et les définitions se rapportant à la traite des personnes, qui font écho aux processus coloniaux de la dépossession, du déménagement forcé, de l'enlèvement d'enfants et de l'exploitation sous la contrainte.¹⁴ Les conséquences sont nombreuses. Notons en particulier ce qui suit : les victimes autochtones sont exclues des discours contre la traite des personnes, qui non seulement ne reconnaissent pas leurs expériences, mais renforcent également les processus en raison desquels elles sont des victimes.

L'effacement des expériences autochtones s'étend aux interventions visant à mettre un terme à la traite des personnes qui reposent sur des structures étatiques coloniales; les victimes reçoivent du soutien et une protection dans le cadre des mêmes systèmes violents qui oppriment les peuples autochtones.

En revanche, les victimes autochtones peuvent être moins susceptibles de solliciter du soutien parce que leurs expériences ne seront pas comprises ou parce qu'elles seront aiguillées vers l'État colonial par des interventions contre la traite des personnes. Comme leurs expériences de traite sont encore plus normalisées par les discours visant à mettre fin à la traite des personnes, les femmes, les filles et les personnes autochtones de genres divers peuvent aussi être moins aptes à reconnaître leurs propres expériences comme des situations de traite. Au Canada, ces préjugés ont créé un contexte de plaidoyer à deux vitesses : les grands militants se prononçant contre la traite des personnes agissent séparément des organismes communautaires autochtones, en partie parce que plusieurs militants contre la traite ne sont pas capables de confronter la violence coloniale au sein des « systèmes canadiens courants ».¹⁵

Pour plusieurs, il est difficile et d'accepter que les peuples autochtones sont présentement colonisés et opprimés et l'ont été dans le passé, et qu'ils subissent de la violence partout au Canada. On fait souvent sentir aux Autochtones que leurs vies ne sont pas importantes. En fait, il existe une attente systémique implicite qu'ils seront victimisés et qu'il ne vaut pas la peine de les aider.¹⁶ Pour les femmes, les filles et les personnes autochtones de genres divers, les fournisseurs de services s'attendent souvent à ce qu'il y ait de l'exploitation, créant un climat d'« indifférence professionnelle » où les filles autochtones sont « [Traduction] traitées différemment par la police et les fournisseurs de services ». ¹⁷ Il est également courant que les victimes autochtones soient blâmées pour la violence qu'elles subissent ou qu'elles soient condamnées par le système pénal plutôt que de recevoir de l'aide. Ces interventions reflètent les profonds préjugés coloniaux et témoignent de la volonté d'ignorer la violence coloniale et de présumer que les femmes, les filles et les personnes autochtones de genres divers peuvent se protéger d'un environnement non sécuritaire.¹⁸

La traite des femmes, des filles et des personnes autochtones de genres divers a été normalisée au Canada par des processus historiques qui ont été soumis à des transformations au fil du temps, mais qui perdurent comme des expressions omniprésentes de la violence coloniale. Avant la création du Canada, la traite des femmes et des filles autochtones a commencé avec l'introduction de l'esclavage par les colons français et britanniques, qui ont acheté et vendu des esclaves autochtones jusqu'à ce que la pratique soit abolie en 1834.¹⁹ Peu après l'abolition de l'esclavage, les « réserves », ou le système de réserves a été mis sur pied. Des nations entières ont été relocalisées au moyen de la force sur des parties de territoire qu'elles ne pouvaient pas quitter sans la permission des agents indiens. Dans ce système, les Autochtones étaient séparés de leurs terres et de leurs moyens de subsistance. Dans plusieurs cas, l'abolition de leurs droits de chasse et la disparition de leurs sources alimentaires, comme l'éradication du buffle, visaient explicitement à contraindre les Autochtones à respecter les demandes gouvernementales.

Les Autochtones se sont trouvés, à cause de l'État colonial, dans des situations de pauvreté et de dépendance. Leurs terres et leurs membres ont été exploités sous la contrainte, leurs enfants ont été enlevés et admis dans des pensionnats. Pendant ce temps, les femmes et les filles autochtones ont été victimisées par les agents indiens, la Police à cheval du Nord-Ouest et les colons en échange d'un accès à des biens essentiels.²⁰ La relocalisation forcée de communautés autochtones entières s'est poursuivie jusque vers la fin des années 1960. Pour sa part, l'enlèvement des enfants autochtones a continué sous la forme des enlèvements massifs dans les années 1960 et on pourrait dire que des enlèvements massifs au tournant du millénaire ont toujours lieu.²¹ Pour les communautés inuites, la colonisation intensive, les relocalisations forcées, l'abattage de chiens de traîneau pour empêcher leurs déplacements et limiter leurs moyens de subsistance, et l'exploitation des femmes et des filles se sont produits en une seule génération, modifiant ainsi

fondamentalement la vie des Inuits et entraînant des effets dévastateurs sur les communautés.²²

Tout au long de ces épisodes complexes, la violence, l'exploitation sexuelle et la traite des personnes ont dominé les politiques coloniales afin d'éradiquer et d'opprimer les Autochtones. Elles ont été intégrées avec force aux réalités vécues par les Autochtones et à leur survie quotidienne. Outre cette complexité, on note la pression constante de la pauvreté, qui expose les femmes et les filles autochtones aux prédateurs et qui facilite leur criminalisation.²³ Plutôt que de leur offrir une protection, le système pénal cible souvent les femmes et les filles autochtones par l'entremise d'une application biaisée de la loi et par la violence perpétrée par les policiers.²⁴ Contrairement à la réponse dominante de la lutte contre la traite des personnes qui mise sur la protection de l'État et le soutien des services sociaux, le Groupe de travail national sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle des filles au Canada a constaté que 71 % des survivantes de la traite « [Traduction] ont signalé avoir été forcées d'avoir des rapports sexuels avec des médecins, 60 % avec des juges, 80 % avec des policiers et 40 % avec des travailleurs sociaux. »²⁵

On peut comprendre que les femmes et les filles autochtones exploitées et victimes de la traite peuvent avoir de la difficulté à considérer leurs expériences comme de la traite, qu'elles puissent être réticentes à communiquer avec la police et les services sociaux destinés à la population générale, ou qu'elles puissent ne pas vouloir s'identifier comme des personnes autochtones lorsqu'elles demandent de l'aide. En raison de ces facteurs, les femmes et les filles autochtones sont moins susceptibles de figurer dans les données de la police, des organismes de services sociaux et des initiatives dominantes de lutte contre la traite des personnes.

Ces complexités mettent également en lumière la nécessité d'élargir le discours sur la traite des personnes pour y inclure des conversations difficiles qui ne font pas partie de l'exposé des faits habituel. Certaines histoires de traite des personnes concernent des prédateurs criminels qui semblent soudainement apparaître dans la vie d'une personne; d'autres parlent de traite par des membres de la famille ou des amis pour des périodes intermittentes.

Il faut par ailleurs aborder le sujet de la complicité de l'État et de la société. On doit s'attaquer à la violence de la police. Bien que les politiciens et les médias de nouvelles puissent célébrer des histoires de développement économique, comme l'exploitation minière ou pétrolière, les communautés autochtones savent depuis longtemps que ces mêmes projets intensifient l'exploitation et la traite des personnes.²⁶ Les corrélations entre les projets de développement et la violence à l'endroit des Autochtones, particulièrement des femmes, des filles et des personnes de genres divers, sont un phénomène bien documenté.

Les exposés de faits contre la traite des personnes doivent commencer à s'attarder au problème complexe du colonialisme et au conditionnement systémique et à la

victimisation massive des Autochtones. Il faut impérativement abolir les frontières qui séparent les deux sphères du discours contre la traite des personnes et l'expérience des Autochtones.

Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes a amorcé ce travail important et ouvre le dialogue avec des organismes autochtones partout au Canada. L'inclusion de cette section dans le présent rapport témoigne de ces efforts. Le travail continu du Centre avec des défenseurs des droits des Autochtones et des organismes qui les représentent montre une volonté de se pencher sur le colonialisme et d'élargir le discours contre la traite pour y intégrer les expériences autochtones. En travaillant ensemble, les défenseurs des droits des Autochtones et les militants contre la traite des personnes peuvent remettre en question la normalisation de la violence faite aux Autochtones et commencer à s'attaquer aux fondements de la violence dans notre société et à y remédier. ■

Sommaire exécutif

La traite des personnes est souvent invisible pour les personnes qui ne sont pas directement touchées par celle-ci. En raison de la nature cachée de ce crime, la plupart des Canadiens ne savent pas du tout que cela se produit au pays. Les personnes qui sont au courant ont de la difficulté à comprendre l'étendue et l'envergure du problème. Cette situation est attribuable en partie à l'absence de données. Sans des statistiques crédibles, les décideurs ne peuvent pas comprendre le fonctionnement de la traite des personnes au Canada, ce qui rend difficile l'élaboration de solutions fondées sur des données probantes qui pourraient y mettre un terme.

Le 29 mai 2019, le Centre a mis sur pied la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes (ci-après « la Ligne d'urgence ») afin d'offrir du soutien local et immédiat à toute personne touchée par la traite.

Le Code criminel définit la traite des personnes comme le fait de recruter, de transporter, de transférer, de recevoir, de détenir, de cacher ou d'héberger une personne, ou d'exercer un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation.²⁷

La Ligne d'urgence offre deux services essentiels :



- 1. Un service confidentiel et multilingue, offert 24 heures par jour, sept jours sur sept, pour aiguiller les Canadiens vers plus de 900 fournisseurs de services sociaux et juridiques dans l'ensemble du pays.** Le personnel de la Ligne d'urgence, qu'on appelle les intervenants spécialistes, se servent d'une approche qui tient compte des traumatismes et qui vise à comprendre et à confirmer l'expérience et les besoins particuliers de chaque victime/survivant et à y répondre.



- 2. La Ligne d'urgence permet au Centre de recueillir et de consigner des données de manière sécuritaire sur les cas identifiés de traite des personnes.** Pendant la première année complète d'exploitation de la Ligne d'urgence (du 29 mai 2019 au 28 mai 2020), les intervenants spécialistes ont cerné 415 cas de traite des personnes et 593 victimes/survivants associés à ces cas. Ces cas fournissent des renseignements détaillés uniques sur les répercussions de la traite des personnes sur les victimes/survivants, les membres de la famille, les amis et les fournisseurs de services sociaux.

Principales constatations

Le présent rapport contient des observations et des renseignements qui sont tirés de notre première année de collecte et d'analyse de données. Il comprend également des éléments de recherche supplémentaires qui fournissent des renseignements détaillés et un contexte plus vaste, lorsque c'est nécessaire.

1. La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et la traite à des fins de travail forcé sont les deux formes dominantes de traite de personnes au Canada.



En 2019-2020, le type de traite de personnes le plus fréquent selon le Centre était la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle (71 %), suivie de la traite à des fins de travail forcé (7 %). Le Centre estime que la traite à des fins de travail forcé est actuellement sous-estimée dans les données.



Environ 23 % des cas ont été identifiés comme étant « non précisé » ou « autre ».*

2. La traite à des fins d'exploitation sexuelle est principalement un crime fondé sur le genre.



90 % des victimes/survivants étaient des femmes ou des filles.



2 % des victimes/survivants étaient des femmes et des hommes transgenres et des personnes non conformes à un genre, un taux qui dépasse considérablement leur proportion relative dans la population (0,24 %).²⁸

3. La Ligne d'urgence appuie directement les victimes/survivants.



1 signalement sur 3 concernant la traite a été fait par une victime ou un survivant. Ce groupe représente les plus grands utilisateurs de la Ligne d'urgence.



44 % des victimes/survivants ont accédé à la Ligne d'urgence pendant qu'ils se trouvaient dans une situation de traite.



39 % des victimes/survivants ont accédé à la Ligne d'urgence après être sortis d'une situation de traite.

4. Obtenir du soutien en matière de traite des personnes est un processus complexe.



Selon les données qualitatives, les victimes/survivants trouvent souvent difficile de comprendre les processus du gouvernement et des services sociaux.

5. La famille et les amis jouent un rôle crucial dans l'appui aux victimes/survivants, mais ils ont besoin d'aide pour déceler et documenter les signes de traite.



26 % des signalements de traite à la Ligne d'urgence provenaient de membres de la famille et d'amis, qui ont été essentiels, selon les intervenants spécialistes, pour aider la victime ou le survivant à obtenir des soins.

6. La COVID-19 a eu un effet négatif sur les services sociaux disponibles, particulièrement en ce qui a trait à l'accès à des refuges.



Une grande proportion des fournisseurs de services ont dû modifier leurs programmes, par exemple offrir dorénavant exclusivement leurs services en ligne, limiter le nombre de places en raison de la distanciation sociale et réduire les heures de travail.



Malgré leurs meilleurs efforts, les fournisseurs de services sociaux ont toujours de la difficulté à offrir des services aux victimes/survivants à cause des restrictions liées à la COVID-19, du sous-financement et de l'épuisement professionnel.

* « Non précisé » fait référence à des situations où une personne communique avec la Ligne d'urgence sans préciser la nature de la situation de la traite. « Autre » comprend des cas classés comme étant à la fois des situations de traite à des fins d'exploitation sexuelle et de traite à des fins de travail forcé, et des situations de traite impliquant de la mendicité forcée, de la fraude et d'autres crimes.

Il faut faire davantage.

La création de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes a permis de recueillir des statistiques sur la traite des personnes qui n'étaient pas auparavant rapportées. Il s'agit également du premier ensemble national de données sur la traite des personnes au Canada qui ne se fondent pas sur les cas signalés à la police. Ce sont des réalisations de taille; cependant, il est important de se rappeler que l'ensemble de données en est à ses débuts.

Le Centre s'efforce activement de créer d'autres points de données et d'améliorer ses processus de collecte là où des lacunes en matière d'information persistent. Par exemple, d'autres données sont nécessaires pour mettre en lumière les répercussions de la traite des personnes sur les groupes marginalisés par le passé, notamment les Autochtones, les personnes noires et les membres de la communauté 2SLGBTQI+, les travailleurs migrants et les personnes en situation d'immigration précaire. Il faut des données supplémentaires pour déterminer où la traite de personnes se produit au Canada.

Le Centre travaille avec des partenaires pour remédier à ces lacunes en matière d'information afin que nous puissions améliorer les futurs rapports. Entre-temps, le présent rapport intègre les ressources suivantes pour compléter les données préliminaires de la Ligne d'urgence sur la traite des personnes :

- **Entrevues avec des intervenants spécialistes de la Ligne d'urgence :** Une série d'entrevues ont été réalisées avec des intervenants spécialistes afin de fournir un meilleur contexte aux données quantitatives saisies par la Ligne d'urgence;
- **Sondage auprès des fournisseurs de services :** En avril 2020, le Centre a distribué aux membres de son répertoire national d'aiguillage un sondage visant à déterminer comment la pandémie de COVID-19 s'est répercutée sur les services sociaux pendant les débuts de l'éclosion;
- **Recension des écrits :** Les études existantes ont été recensées pour mettre en lumière les répercussions de la traite des personnes sur certains des groupes démographiques les plus vulnérables au pays.

En publiant ce rapport, le Centre espère que ces renseignements pourront servir à titre de ressource pour améliorer notre compréhension de la traite des personnes et des moyens que les Canadiens pourraient collectivement utiliser afin d'y mettre un terme.



« Je me souviens d'une situation où la victime nous a appelés. Elle n'avait que quelques minutes avant que le trafiquant ne revienne avec un client et la victime a dit, 'Je ne peux plus faire cela. Je dois partir d'ici.' Nous avons pu l'aider à se rendre dans un lieu sûr. Il s'agit d'un cas qui ressort vraiment du lot parce que c'était comme si j'étais dans la situation moi-même. »

— Intervenant spécialiste de la Ligne d'urgence

02.

**La traite des
personnes :
les tendances
au Canada**

La traite des personnes : les tendances au Canada

Les données de 2019-2020 de la Ligne d'urgence ont aidé à faire ressortir **six grandes tendances** qui expliquent comment la traite des personnes touche les Canadiens.

Avant d'examiner en détail ces tendances, il est important d'apporter quelques précisions. En premier lieu, les signalements reçus par la Ligne d'urgence n'ont pas tous trait à la traite des personnes. Des personnes communiquent parfois avec la Ligne d'urgence lorsque le crime ou les signaux d'alerte sont semblables (p. ex., violence conjugale), sans qu'il n'y ait de traite de personnes. Lorsque la Ligne d'urgence reçoit un signalement, ce dernier est relié à un « cas », qui renvoie à une situation unique, un événement ou une série d'événements. Une personne ou plusieurs personnes peuvent communiquer avec la Ligne d'urgence de nombreuses fois au sujet d'un cas particulier.

Deuxièmement, parmi les cas de traite identifiés par la Ligne d'urgence, 7 % ont été signalés aux responsables de l'application de la loi. Le faible pourcentage des cas signalés tient compte de la politique de la Ligne d'urgence de ne signaler les cas aux responsables de l'application de la loi que si au moins l'un des facteurs suivants est présent :

- la victime ou le survivant a fourni son consentement;
- une personne mineure est concernée;
- la victime ou le survivant est en danger immédiat.

Finalement, comme le Centre ne détient des données relatives à la Ligne d'urgence que pour une seule année, la présente section contient des recherches supplémentaires, c'est-à-dire des entrevues avec des intervenants spécialistes de la Ligne d'urgence et des données du sondage mené auprès des fournisseurs de services sociaux. Ces renseignements fournissent le contexte pour les tendances et les conclusions suivantes qui commencent à ressortir.

Un signalement s'entend de toute méthode utilisée par une personne pour communiquer avec la Ligne d'urgence, notamment par téléphone, par clavardage, par courriel et par formulaire Web.



7 % des cas rapportés à la Ligne d'urgence ont été signalés aux responsables de l'application de la loi.

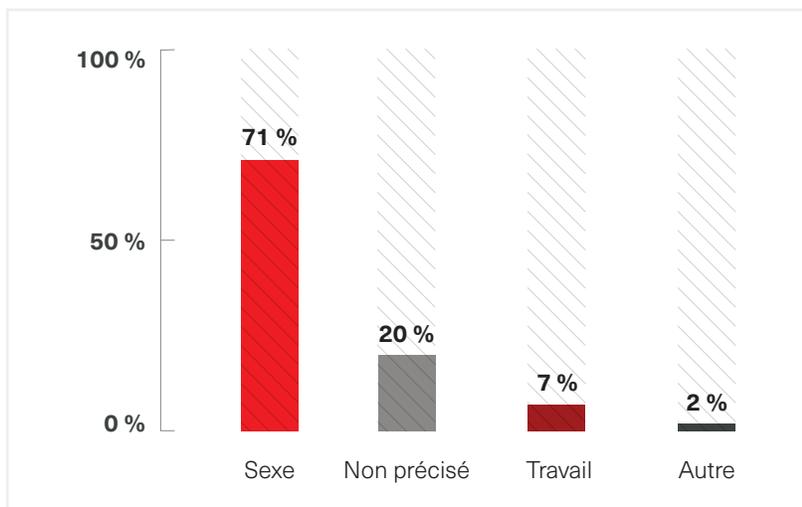


1. La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et la traite à des fins de travail forcé sont les deux formes les plus courantes de traite des personnes au Canada.

En 2019-2020, le type de traite de personnes le plus fréquemment identifié par la Ligne d'urgence était la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle (71 %), suivie de la traite à des fins de travail forcé (7 %). Environ 20 % des cas se rapportaient à la catégorie « Non précisé », qui fait référence à des situations où une personne communique avec la Ligne d'urgence sans préciser la nature de la situation de la traite.

Une petite proportion (2 %) des cas de traite des personnes était classée dans la catégorie « Autre ». Cette catégorie comprend des cas identifiés à la fois comme une traite à des fins d'exploitation sexuelle et une traite à des fins de travail forcé, et/ou lorsque la situation implique d'autres crimes, comme la mendicité forcée, la fraude et d'autres crimes.

Types de traite des personnes



< **La figure 2** offre des renseignements préliminaires sur le fonctionnement de la traite des personnes au Canada. Il est important de noter que plusieurs cas de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé continuent de ne pas être signalés. Par conséquent, ces données ne reflètent que les situations identifiées par le personnel de la Ligne d'urgence en 2019-2020.



2. La traite à des fins d'exploitation sexuelle est principalement un crime fondé sur le genre.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, en 2019-2020, la Ligne d'urgence a identifié 415 cas de traite des personnes et 593 victimes/survivants associés à ces cas.* Fait important, 90 % des victimes/survivants étaient des femmes.† Cette constatation peut sembler intuitive pour certains Canadiens, particulièrement les fournisseurs de services sociaux qui travaillent avec des victimes et des survivants tous les jours. Cette statistique est utile parce qu'elle fournit des données supplémentaires à l'effet que la traite des personnes, particulièrement la traite à des fins d'exploitation sexuelle, doit être comprise et traitée comme de la violence fondée sur le genre.

Pourtant, les femmes et les filles ne sont pas les seules à être ciblées de manière disproportionnée par les trafiquants. Les données montrent que les hommes transgenres, les femmes et les personnes non conformes à un genre ont des taux plus élevés de victimisation par rapport à leur proportion démographique. Ce groupe représente 2 % de toutes les victimes et de tous les survivants qui communiquent avec



« Au début de leur expérience de traite, [certaines victimes] ne savent même pas que la traite des personnes existe. Elles peuvent penser 'Oh, ce gars qui me courtise veut une relation amoureuse'. Je leur explique donc toujours qu'au début, la traite des personnes ressemble en grande partie à une relation. On dirait que la personne désire te connaître, que c'est une personne qui se soucie de toi. Elle te pose toutes ces questions parce qu'elle désire apprendre à te connaître. Mais en réalité, elle essaie seulement de trouver un moyen de te contrôler. »

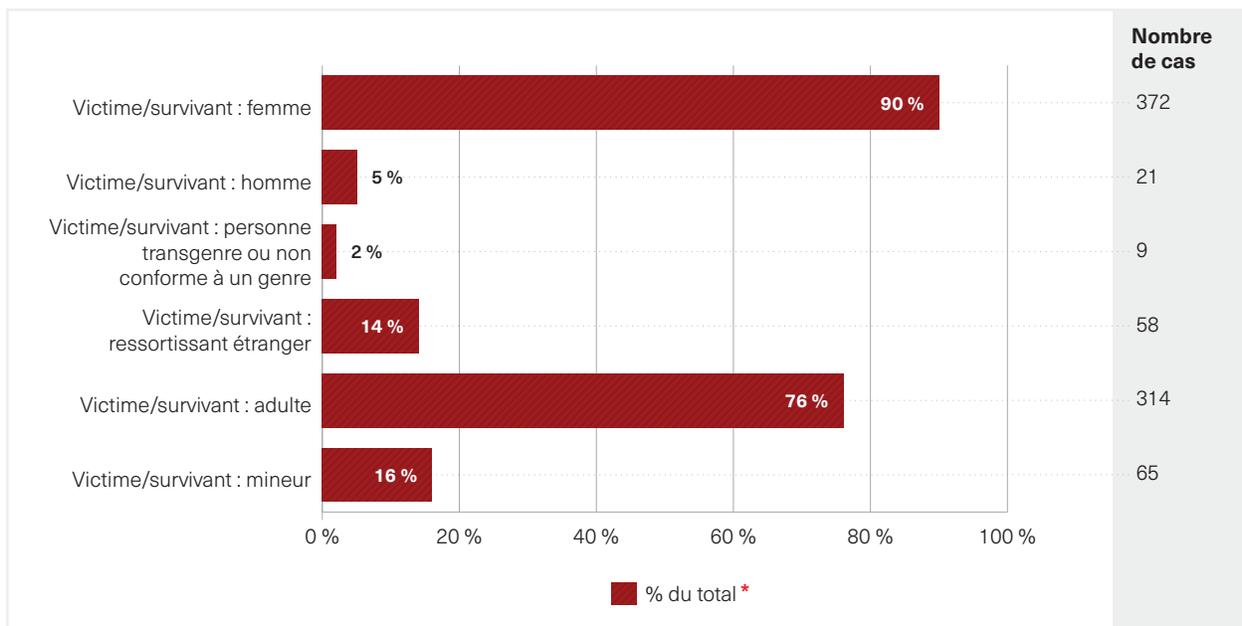
— Intervenante spécialiste de la Ligne d'urgence

* Lorsqu'une personne qui fait un signalement indique qu'elle est une victime ou un survivant de la traite, le cas est classé comme une situation de traite même si la personne ne divulgue pas l'action, la relation ou des éléments de la finalité énoncés dans la définition du Code criminel. La Ligne d'urgence reconnaît que les victimes/survivants sont des experts de leur propre expérience et que, selon leurs besoins, ils peuvent ne pas dévoiler toute leur histoire. Les intervenants spécialistes, par exemple, peuvent aiguiller les victimes/survivants en n'ayant que des renseignements de base à leur sujet.

† Il est possible que les victimes de sexe masculin soient sous-estimées dans les données. Les données montrent toutefois clairement que la traite des personnes touche de manière disproportionnée les femmes et les filles.

la Ligne d'urgence, même si les membres de ce groupe ne forment que 0,24 % de la population canadienne.²⁹ Bien que les données de la Ligne d'urgence soient limitées, cette constatation préliminaire cadre avec d'autres études qui ont révélé que les personnes transgenres et non conformes à un genre subissent de la violence de manière disproportionnée comparativement à d'autres groupes démographiques.³⁰

Caractéristiques démographiques des 593 victimes/survivants identifiés par la Ligne d'urgence.



^

***Figure 3 :** Veuillez noter que pour certaines caractéristiques, comme le genre, les pourcentages ne totalisent pas 100 p. 100 ou 593 victimes/survivants parce que les catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Un cas peut concerner plus d'une victime ou d'un survivant et peut identifier une victime ou une survivante et une victime ou un survivant transgenre, par exemple. De plus, la Ligne d'urgence ne saisit que les renseignements démographiques qui sont clairement communiqués aux intervenants spécialistes. Les données reflètent l'âge de la victime ou du survivant au moment de la communication avec la Ligne d'urgence.



« Souvent, c'est une amie qui nous parle du mauvais petit ami ou d'un nouveau petit ami dans la vie de la victime. Elle ne comprend pas vraiment bien ce qu'est la traite des personnes ou la nature de la relation, mais elle a l'impression que son amie est dans une situation problématique. Les jeunes ne veulent généralement pas se tourner vers leurs parents ou leurs enseignants, ce qui pourrait mettre leurs amis dans le pétrin. »

— Intervenante spécialiste de la Ligne d'urgence



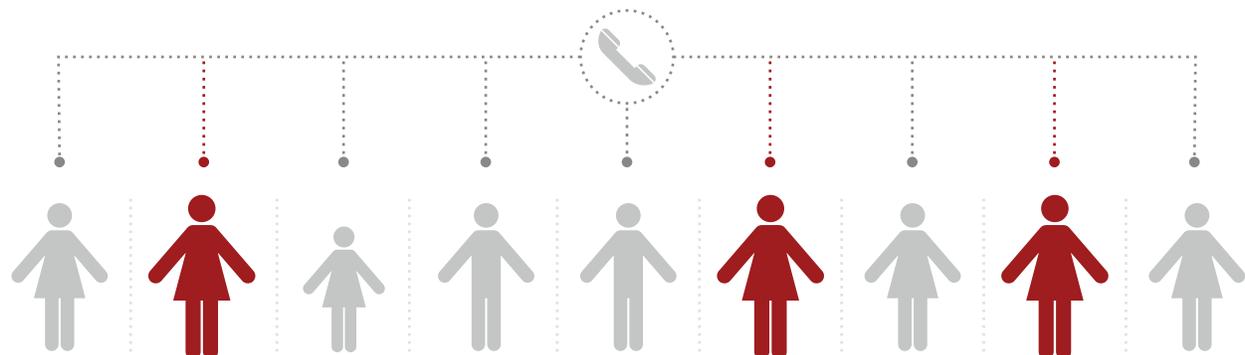
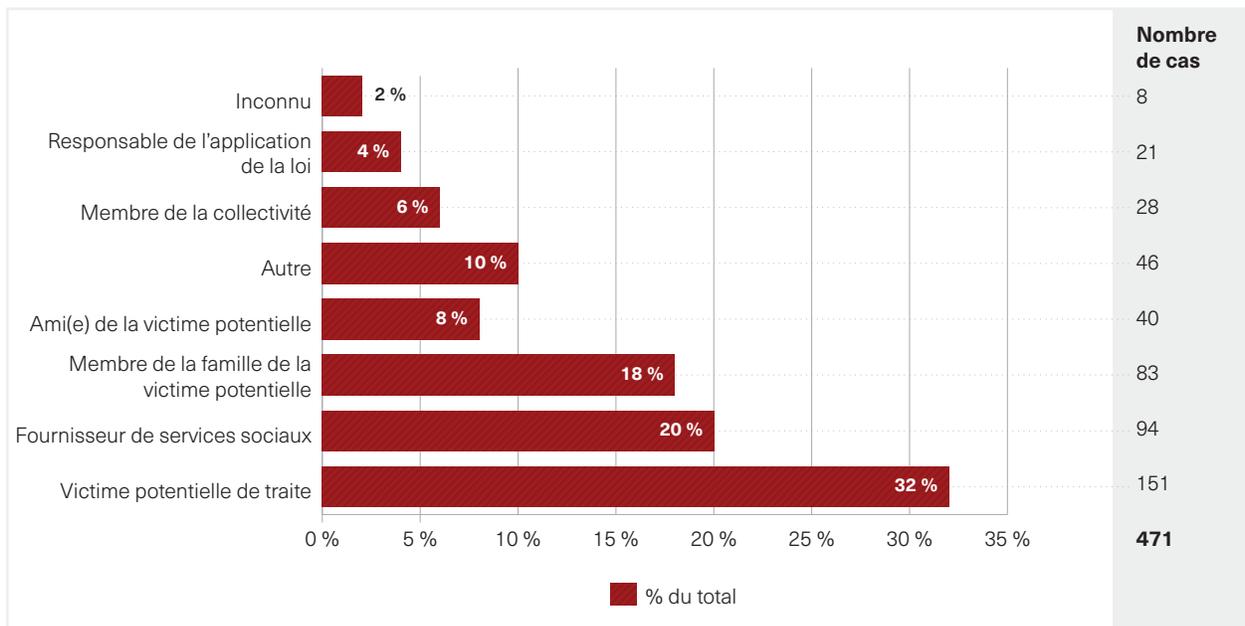
3. La Ligne d'urgence appuie directement les victimes/survivants.

La Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes a été créée pour aider les victimes/survivants à se sortir de leur situation de traite et à avoir accès aux soutiens qui répondent le mieux à leurs besoins. Les données de la première année complète d'exploitation indiquent que la Ligne d'urgence a réalisé d'importants progrès en vue d'atteindre cet objectif. De toutes les personnes ayant fait un signalement à la Ligne d'urgence concernant une situation de traite, la plus grande proportion d'entre elles (représentant environ une personne sur trois) étaient des victimes/survivants.

Une personne qui fait un signalement s'entend de toute personne qui utilise n'importe quel moyen à sa disposition pour communiquer avec la Ligne d'urgence (p. ex., par téléphone, par clavardage, par courriel et par formulaire Web).

Type de personnes ayant fait des signalements – Cas de traite des personnes

Figure 4



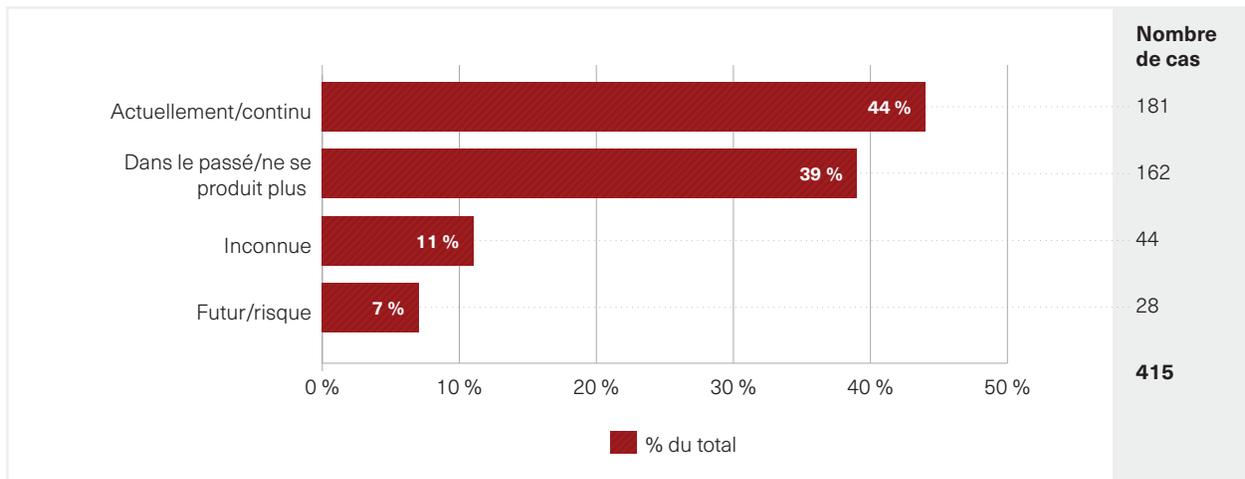
1 personne sur 3 ayant fait un signalement à la Ligne d'urgence était une victime ou un survivant.

De plus, les données indiquent que les victimes/survivants ont besoin de soutien avant, pendant et après la situation de traite. La figure 5 montre que la proportion des victimes/survivants ayant appelé la Ligne d'urgence pendant qu'ils se trouvaient dans une situation de traite est presque égale à la proportion des personnes ayant composé le numéro après s'en être sorties (44 % et 39 %, respectivement). Le fait qu'un si grand nombre de personnes aient communiqué avec la Ligne d'urgence après la fin de la situation révèle les effets à long terme de la traite des personnes sur les victimes et survivants.

La capacité de la Ligne d'urgence de communiquer directement avec les victimes/survivants est une constatation importante. Tout d'abord, ce groupe de personnes peut avoir subi des préjudices et des abus sur les plans psychologique, physique, sexuel et financier de la part des trafiquants. Par conséquent, les victimes/survivants bénéficieront le plus des services offerts par la Ligne d'urgence. Deuxièmement, en raison de leur expérience personnelle, les victimes/survivants peuvent faire part des détails sur la nature de la traite des personnes, ce que ne peuvent pas nécessairement faire d'autres personnes qui font des signalements. Ces données, recueillies par les intervenants spécialistes, fournissent donc une autre fenêtre pour comprendre le fonctionnement de la traite des personnes au Canada.

La capacité de la Ligne d'urgence de communiquer directement avec les victimes/survivants offre l'avantage unique de comprendre comment la traite des personnes fonctionne au Canada.

Période de la traite des personnes



^
Figure 5



4. Obtenir du soutien en matière de traite des personnes est un processus complexe.

Les données de la Ligne d'urgence sur les références fournissent des renseignements sur les types de soutien dont ont besoin les victimes/survivants de la traite des personnes. Pendant la première année d'exploitation, les intervenants spécialistes de la Ligne d'urgence ont fait 329 références en lien avec des cas de traite. Ils ont le plus souvent aiguillé les personnes vers un refuge ou de l'aide pour se trouver un logement (26 %). Parmi ces références, 69 % visaient un refuge d'urgence ou à court terme et 31 % concernaient une maison de transition ou un refuge à long terme. D'autres services sociaux, soumis à une plus forte demande, comprennent du soutien thérapeutique (22 %) et de la gestion de cas (19 %).*

L'accès à des services de counselling spécialisés dans la traite des personnes est essentiel pour la guérison et le bien-être des victimes/survivants. À cet égard, la Ligne d'urgence peut être une ressource efficace pour les personnes qui désirent obtenir de l'aide.

Des données anecdotiques tirées des entrevues avec les intervenants spécialistes de la Ligne d'urgence ont fait ressortir des obstacles de taille dans la toile complexe de programmes gouvernementaux et sociaux au Canada. Par exemple, les différents critères d'admissibilité et les conditions relatives aux rapports des divers gouvernements sont difficiles à comprendre et peuvent présenter leur lot de complexités, particulièrement pour des personnes qui se trouvent dans des situations désespérées. Qui plus est, la pénurie de places dans les refuges, un service qui est devenu plus compliqué à administrer pendant la pandémie de COVID-19, nuit à la capacité des victimes/survivants de fuir des circonstances dangereuses.

Les données ont également révélé que les victimes/survivants de la traite des personnes ont aussi besoin d'un accès à des logements

26 % des références visaient des refuges ou de l'aide au logement.



69 % de toutes les références pour des refuges visaient des refuges d'urgence ou à court terme

31 % de toutes les références pour des **refuges** visaient des maisons de transition ou des refuges à long terme.

22 % des références visaient du counselling de soutien

19 % des références visaient la gestion de cas.

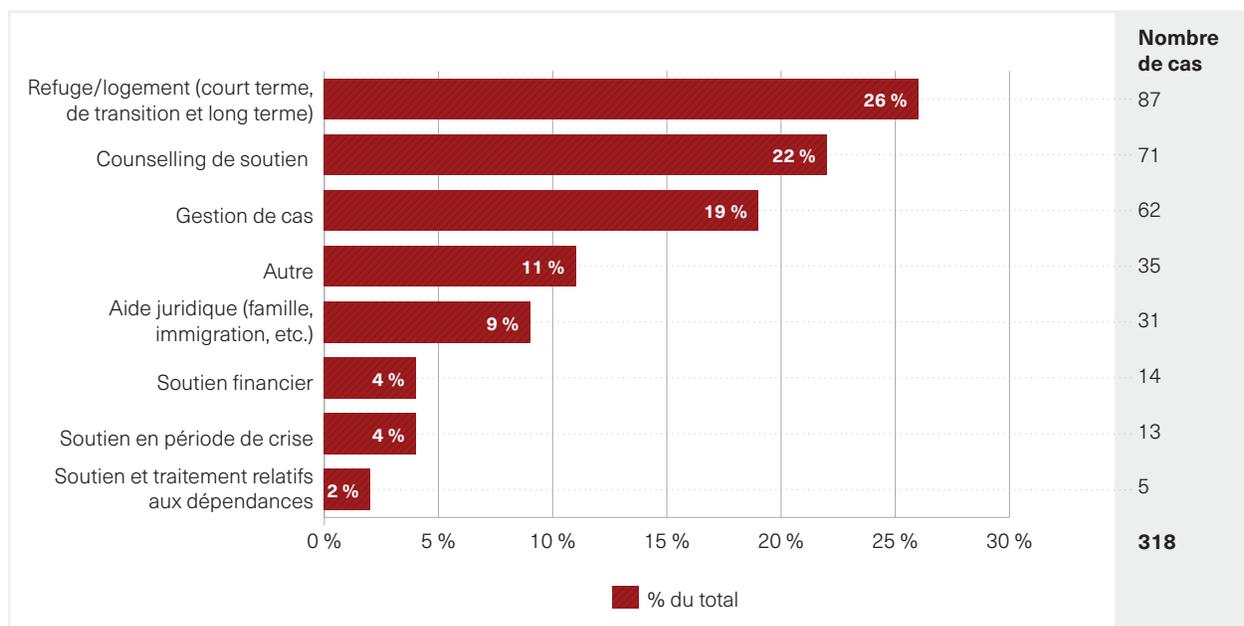
* La gestion de cas est un processus selon lequel un professionnel aide une victime ou un survivant à évaluer ses besoins et planifie et coordonne les façons de répondre à ces besoins grâce à différents services. Les gestionnaires de cas offrent souvent une « orientation » pour aider les victimes/survivants à comprendre les différentes options qui leur sont offertes, les façons d'être admissibles à différents programmes et les organismes avec lesquels communiquer.

sécuritaires et abordables. La nécessité d'avoir un logement représente un défi systémique pour les victimes/survivants qui désirent se sortir de leur situation et qui n'ont d'autre place où aller. Jusqu'à ce que leurs besoins en matière de logement soient satisfaits, les victimes/survivants peuvent demeurer coincés dans des situations de violence ou être incapables d'aller de l'avant avec leur processus de guérison.

Finalement, les données de la Ligne d'urgence soulignent l'importance des services de counselling. L'exploitation inhérente à la traite des personnes peut créer une expérience traumatisante qui se distingue d'autres formes d'abus. L'accès à des services de counselling spécialisés dans la traite des personnes est essentiel pour la guérison et le bien-être des victimes/survivants. À cet égard, la Ligne d'urgence peut être une ressource efficace pour les personnes qui désirent obtenir de l'aide.

Types d'aiguillage – Cas de traite de personnes

Figure 6



« Le système de services sociaux peut sembler écrasant pour une personne qui n'y est pas habituée ou qui se trouve dans une situation de désespoir. Il peut y avoir de la bureaucratie et les ministères gouvernementaux travaillent de manière isolée. C'est un travail à temps plein de déterminer les services disponibles et de savoir comment y avoir accès. Nous avons vu des membres de la famille intervenir et solliciter de l'aide au nom de leur proche afin de l'aider à comprendre les processus des services sociaux. »

— Intervenant spécialiste de la Ligne d'urgence



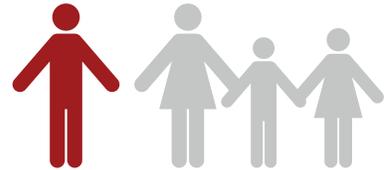
5. La famille et les amis jouent un rôle crucial dans l'appui aux victimes/survivants, mais ils ont besoin d'aide pour déceler et documenter les signes de traite.

Les données de la Ligne d'urgence recueillies en 2019-2020 montrent que les membres de la famille et les amis jouent un rôle crucial dans l'appui aux proches qui sont touchés par la traite des personnes. Ensemble, les membres de la famille et les amis forment 26 % des personnes ayant fait des signalements en 2019-2020, ce qui représente le deuxième groupe le plus important pour ce qui est des signalements à la Ligne d'urgence (voir le tableau à la page 20). Les membres de la famille et les amis communiquent généralement avec la Ligne d'urgence au sujet d'une situation de traite qui se poursuit ou d'une situation dans les premières étapes du leurre et du conditionnement.

Les données qualitatives indiquent que la famille et les amis sont essentiels dans l'appui aux victimes/survivants. En fait, les intervenants spécialistes ont mentionné que les amis jouent un rôle crucial puisque les victimes/survivants sont plus susceptibles de faire part de leurs expériences à un ami qu'à un membre de la famille. C'est particulièrement vrai pour les personnes mineures.

Les intervenants spécialistes ont indiqué que de nombreux membres de la famille ont besoin de stratégies de communication pour rejoindre les personnes concernées. Fait important, les proches sont souvent incapables de fournir des renseignements détaillés essentiels qui aident à déterminer si une situation de traite se produit. Les membres de la famille peuvent aider les personnes touchées par la traite des personnes en maintenant les canaux de communication ouverts pour que leur proche sache que de l'aide est disponible. Cependant, la famille et les amis ont souvent besoin eux-mêmes d'information et de soutien émotionnel pour comprendre cette situation difficile.

De plus, peu de Canadiens savent comment reconnaître les signes de la traite des personnes ou comment parler à une victime ou un survivant de sa situation. Cette constatation souligne la nécessité de mettre en place des campagnes d'information cohérentes et régulières qui sensibilisent les proches des victimes/survivants. De telles campagnes devraient viser à fournir aux parents, aux frères et sœurs, aux amis et à d'autres personnes les outils et les renseignements dont ils ont besoin pour déceler plus tôt les signes de la traite des personnes et appuyer leurs proches qui sont des victimes/survivants.



26 % de tous les signalements associés à la traite des personnes en 2019-2020 provenaient de membres de la famille et d'amis.



« En nous appelant, la famille s'implique davantage et elle évite de commettre certaines erreurs qui pourraient faire en sorte que la victime s'isole ou arrête de parler à ses proches. Nous essayons d'expliquer la situation aux proches, y compris les sentiments ambivalents que ressent souvent la victime à l'égard de son trafiquant. Ce peut être utile pour les familles parce qu'elles ne comprennent pas nécessairement, c'est évident, la manipulation qui s'est produite. »

— Intervenante spécialiste de la Ligne d'urgence



6. La COVID-19 a eu un effet négatif sur les services sociaux disponibles, particulièrement en ce qui a trait à l'accès à des refuges.

Au début de la pandémie (avril et mai 2020), le Centre a distribué un sondage aux fournisseurs de services partout au Canada pour comprendre les répercussions de la COVID-19 sur les services sociaux. La vaste majorité des 298 répondants au sondage ont indiqué qu'ils acceptaient toujours les références, mais après avoir apporté des modifications importantes à leurs services, comme une réduction des heures, une communication à distance et la priorisation de la crise avant les besoins « non urgents ». Les services de refuge, en particulier, ont signalé des changements pour s'adapter aux politiques en matière de santé et de sécurité, menant à des règles plus strictes dans les logements, à une capacité réduite et à des placements temporaires dans des hôtels.

Les intervenants spécialistes ont signalé que la perte de services en personne, particulièrement le counselling, avait eu une incidence négative sur les victimes/survivants. Les personnes ayant traversé des situations de traite peuvent faire l'expérience d'un traumatisme intense et préfèrent souvent obtenir de l'aide en personne. Pour accéder aux services en ligne, il faut également un ordinateur, une connexion Internet fiable et un lieu privé, ce qui n'est pas toujours facilement accessible pour les victimes/survivants. De plus, les victimes/survivants peuvent trouver encore plus difficile de fuir leur trafiquant s'ils n'ont pas de lieu où ils peuvent se rendre en personne pour demander de l'aide.

Finalement, certains intervenants spécialistes ont indiqué avoir vu des données anecdotiques à l'effet que la pandémie avait intensifié la traite des personnes puisque les jeunes passaient plus de temps en ligne. Du temps d'écran supplémentaire est un facteur pouvant accroître les incidences de leurre et de conditionnement. Selon les intervenants spécialistes, la demande pour des services sexuels en ligne, comme des vidéos par webcam et la pornographie, semble avoir augmenté pendant la pandémie. Il s'agit d'un renseignement important, qui évolue, et que le Centre continuera de surveiller et de divulguer.

Il faut noter que le sondage ne reflète que les renseignements obtenus des fournisseurs de services entre avril et mai 2020. Néanmoins, les données anecdotiques tirées des entrevues avec les intervenants spécialistes montrent que les défis au début de la pandémie persistent en raison des restrictions continues de la pandémie, de l'épuisement et du sous-financement permanent.



La majorité des répondants ont indiqué avoir dû modifier leurs services pour fonctionner dans les premiers mois de la pandémie.

03.

Recension des écrits :

**les répercussions
de la traite des
personnes sur les
communautés
vulnérables**

Recension des écrits :

les répercussions de la traite des personnes sur les communautés vulnérables

Certaines populations au Canada sont surreprésentées de manière disproportionnée en tant que victimes/survivants de la traite des personnes. Une recension des écrits révèle la vulnérabilité des personnes qui ont été marginalisées par la société. Cette section fournit de plus amples renseignements sur les expériences de communautés spécifiques, soit les personnes noires, les membres de la communauté 2SLGBTQI+ et les travailleurs étrangers temporaires. Dans de futurs rapports, les données de la Ligne d'urgence du Centre permettront d'obtenir d'autres renseignements afin de comprendre comment la traite des personnes touche ces personnes et d'autres groupes démographiques.

Canadiens noirs

Les femmes et les filles noires au Canada ont été touchées par des siècles de racisme systémique et de violence coloniale.³¹ En 2017, les Nations Unies ont indiqué que plusieurs institutions essentielles du Canada sont affectées par le racisme structurel, ce qui mène à des niveaux plus élevés de pauvreté, à de piètres résultats scolaires, à des disparités sur le plan de la santé et à une plus grande implication des Canadiens noirs avec la justice pénale.³² Ces expériences augmentent les risques d'exploitation et de traite des personnes.

De plus, la violence à l'endroit des femmes et des filles noires est perpétuée par le stéréotype « Jézébel » de l'ère de l'esclavage.³³ Cette forme d'objectivation minimise les répercussions de la victimisation sexuelle en dépeignant les femmes noires comme des femmes hypersexuelles.³⁴ Par ailleurs, le racisme anti-Noirs accroît la marginalisation des femmes et des filles noires qui peut nuire à leurs possibilités de travailler dans des milieux de travail sécuritaires et d'obtenir des appuis sociaux.

2SLGBTQI+

Les membres des minorités sexuelles et de genre, y compris les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et intersexuées (2SLGBTQI+), sont aux prises avec des taux de violence sexuelle et de dépossession économique qui sont supérieurs à ceux de la population hétérosexuelle et cisgenre.³⁵ La discrimination et la marginalisation continues font en sorte qu'il est plus facile pour les trafiquants de cibler des membres de ces communautés.

Les jeunes itinérants font partie des groupes les plus vulnérables à la traite des personnes. Tragiquement, les jeunes de la communauté 2SLGBTQI+ sont plus susceptibles de faire l'expérience de l'itinérance.³⁶ En fait, une proportion aussi importante qu'entre 25 et 40 % de jeunes itinérants au Canada s'identifient comme des membres de la communauté 2SLGBTQI+.³⁷ Les jeunes itinérants doivent souvent composer avec la pauvreté, le chômage, la violence sexuelle et les problèmes de santé mentale. Par conséquent, un trafiquant peut les cibler plus facilement.³⁸ D'autres formes de marginalisation, comme l'homophobie et la transphobie, augmentent également la probabilité d'être en situation d'itinérance et de faire l'objet de la traite.³⁹

Les jeunes veulent, avec raison, fuir la violence et l'imprévisibilité de la vie dans la rue et peuvent être attirés par une possibilité qui semble « trop belle pour être vraie », comme un endroit sécuritaire où habiter gratuitement.⁴⁰

Une fois que la personne se trouve dans une situation de traite, la réalité du retour à la vie dans la rue peut dissuader les victimes/survivants de tenter de fuir ou de solliciter de l'aide. Dans les situations de traite à des fins d'exploitation sexuelle, l'homophobie, la transphobie et la stigmatisation du travail sexuel peuvent empêcher les victimes/survivants d'obtenir de l'aide.⁴¹ Outre ces obstacles, les membres de la communauté 2SLGBTQI+ ont été criminalisés par le passé. Il y a donc une méfiance à l'égard des autorités, ce qui représente un obstacle important pour fuir une situation de traite ou pour obtenir de l'aide.

Travailleurs étrangers temporaires

Les travailleurs migrants touchant un faible revenu et qui ont un statut d'immigration temporaire sont exposés à des niveaux plus élevés d'abus en milieu de travail et de traite.⁴² La migration à des fins de travail au Canada est régie par le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTEP) et le Programme de mobilité internationale (PMI).⁴³ Bien que les deux programmes prévoient des volets pour des emplois

exigeant des compétences spécialisées et des compétences peu spécialisées, le PMI permet surtout la migration de travailleurs dotés de compétences spécialisées. Pour sa part, le PTEP facilite principalement la migration de travailleurs pour doter des postes peu spécialisés et à faible revenu. Les deux programmes sont assujettis à des règles et à des exigences distinctes.⁴⁴ De manière générale, les travailleurs occupant des postes peu spécialisés dans le cadre du PTEP, dont le Programme des aides familiaux, le Programme des travailleurs agricoles saisonniers et le Volet des postes à bas salaire, sont à risque accru de subir de l'abus en milieu de travail et une traite à des fins de travail forcé.⁴⁵

En même temps, les travailleurs étrangers temporaires (TET) font face à des obstacles de taille lorsqu'ils signalent des abus et de l'exploitation puisqu'ils ne jouissent pas des protections juridiques qui mettent la plupart des Canadiens à l'abri des abus.⁴⁶ Plusieurs TET ont des permis associés à un employeur particulier pendant qu'ils sont au Canada.⁴⁷ Les travailleurs craignent avec raison de signaler des abus parce que leur employeur peut se venger en laissant leur permis de travail venir à échéance. Si une personne est exploitée, elle peut donc être amenée à croire qu'elle doit choisir entre retourner dans son pays d'origine ou perdre son statut légal au Canada.⁴⁸ Bon nombre de TET n'ont pas les mêmes possibilités économiques dans leur pays d'origine et sont contraints à tolérer des conditions de travail qui les exploitent au Canada. D'autres obstacles pour obtenir de l'aide comprennent l'isolement social et géographique ainsi que les obstacles linguistiques qui font en sorte qu'il est difficile de rejoindre les TET et de les informer de leurs droits.⁴⁹

04.

C'est le temps d'agir

C'est le temps d'agir

La traite des personnes demeure invisible pour la plupart des Canadiens. Cette situation est en partie attribuable à l'absence de données, qui fait en sorte qu'il est difficile de comprendre l'étendue de ce crime. Les décideurs et la population en général ne peuvent pas comprendre pleinement le fonctionnement des trafiquants au Canada, les répercussions de la traite sur certains groupes démographiques et les types de services dont les survivants ont le plus besoin. **Les trafiquants exploitent ces lacunes en matière d'information pour perpétuer leur crime odieux.**

Le lancement de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes en 2019 a contribué à faire la lumière sur la nature de la traite des personnes au Canada. De nos jours, le Centre compile les seules données nationales, autres que les données recueillies par les corps policiers, rapportées sur la traite des personnes. Comme nous l'avons décrit plus haut, la capacité de la Ligne d'urgence de rejoindre les survivants permet au Centre de recueillir des données auprès des gens qui ont fait directement l'expérience de ce crime terrible. Les renseignements tirés de ces expériences personnelles nous donnent un aperçu critique du fonctionnement de la traite des personnes au



Les gouvernements, les entreprises, le milieu universitaire, les fournisseurs de services directs et les militants doivent travailler ensemble pour mettre au point des solutions novatrices.

Canada, ainsi que de l'information sur la façon de mettre au point des solutions efficaces.

Pourtant, il faut faire davantage.

Le Centre demande à tous les intervenants d'élaborer une approche complète, c'est-à-dire une approche qui soit cohérente, bien documentée et axée sur la collaboration et les données, pour mettre un terme à la traite des personnes au Canada. Plus précisément, les gouvernements, les entreprises, le milieu universitaire, les fournisseurs de services directs et les militants doivent travailler de concert pour développer des solutions novatrices qui préviendront la traite des personnes, appuieront les victimes/survivants, feront mieux connaître le problème et dissuaderont les trafiquants. Des campagnes d'éducation nationales de longue durée et bien financées, par exemple, seront essentielles pour aider les proches à reconnaître plus tôt les signes avant-coureurs. Affecter des ressources à l'évaluation des programmes est également crucial pour cerner des solutions fondées sur les données et les mettre en œuvre.

De plus, des relations doivent être bâties avec les groupes vulnérables afin d'établir une confiance et d'approfondir notre compréhension collective des répercussions de la traite des personnes sur chaque communauté. Il sera primordial de tisser des liens pour adapter les services et concevoir des solutions qui répondent aux besoins particuliers de chaque communauté.

Finalement, les fournisseurs de services doivent être à la table lorsqu'on développe et évalue des solutions pour lutter contre la traite des personnes. Chaque jour, leurs efforts extraordinaires font une différence dans la vie des Canadiens. Le Centre a bénéficié de son partenariat avec les fournisseurs de services, dont le nombre s'élève à plus de 900, inscrits dans notre répertoire national d'aiguillage. Leur expertise et leurs conseils seront cruciaux pour concrétiser notre vision commune visant à mettre fin à la traite des personnes au Canada.



Des relations doivent être bâties avec des groupes vulnérables pour établir la confiance.



Les fournisseurs de services doivent participer à l'élaboration de stratégies et de solutions efficaces pour lutter contre la traite des personnes.

05.

Annexe

Annexe 1 :

Glossaire

Le présent rapport comprend un certain nombre d'expressions, d'abréviations et de termes qui sont importants pour comprendre tous les aspects du document.

- **Modèle action, relation et but (ARB) de la traite des personnes :** En se fondant sur le Code criminel, le modèle ARB divise la traite des personnes en trois composantes :

 - Les actions, comme le recrutement ou le transport d'une victime ou d'un survivant.
 - Des relations contraignantes au sein desquelles un trafiquant exerce un contrôle sur une victime ou un survivant ou dirige cette personne.
 - Le but de l'exploitation, c'est-à-dire qu'une victime ou un survivant peut être recruté et contrôlé pour les fins d'un gain commercial.
- **Intervenant spécialiste de la Ligne d'urgence :** Un membre du personnel du Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes qui travaille à la Ligne d'urgence afin de fournir un service direct aux personnes touchées par la traite des personnes. Les intervenants spécialistes répondent à tous les signalements faits à la Ligne d'urgence.
- **Traite des personnes :** Le Code criminel définit la traite des personnes comme le fait de recruter, de transporter, de transférer, de recevoir, de détenir, de cacher ou d'héberger une personne, ou d'exercer un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation.⁵⁰
- **Traite des personnes à des fins de travail forcé :** Un type de traite qui exploite une personne pour le travail qu'elle peut accomplir.⁵¹
- **Répertoire national d'aiguillage :** Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes tient à jour un répertoire comprenant la liste des fournisseurs de services sociaux et des responsables de l'application de la loi dans chaque province et territoire. Les intervenants spécialistes se servent de ce répertoire pour offrir aux personnes qui composent le numéro de la Ligne d'urgence des soutiens qui répondront le mieux à leurs besoins particuliers.
- **Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle :** Un type de traite qui exploite une personne à des fins sexuelles.⁵²
- **Signalement :** Un signalement s'entend de toute méthode utilisée par une personne pour communiquer avec la Ligne d'urgence, notamment par téléphone, par clavardage, par courriel et par formulaire Web.
- **Travailleurs étrangers temporaires :** Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a été créé pour venir en aide aux employeurs qui sont incapables de trouver des travailleurs canadiens compétents. Les employeurs doivent démontrer qu'ils ne peuvent pas trouver des travailleurs canadiens pour combler les postes vacants. Le programme permet aux travailleurs étrangers admissibles de travailler au Canada pendant une certaine période.⁵³
- **Victime/survivant :** Terme utilisé pour désigner toute personne qui fait actuellement l'objet de traite ou qui en a déjà fait l'expérience. Si le terme « victime » renvoie généralement à une personne ayant subi un crime, le terme « survivant » désigne une personne qui se relève d'une expérience de victimisation.⁵⁴ Ce terme hybride désigne les deux expériences.

Annexe 2 :

À propos de la Ligne d'urgence

L'approche de la Ligne d'urgence en matière de prestation de services

Dans sa réponse aux victimes/survivants de la traite des personnes, le modèle de prestation de services de la Ligne d'urgence repose sur une approche qui tient compte des traumatismes. Cette approche se fonde sur une compréhension des traumatismes et met l'accent sur la sécurité, les forces d'une personne, l'autonomisation, le choix et le contrôle.⁵⁵ Une approche qui tient compte des traumatismes est primordiale parce que la traite des personnes est un crime qui se sert des traumatismes, sous la forme de violence physique, sexuelle et émotionnelle, pour contrôler et contraindre des personnes à fournir un service ou à travailler.⁵⁶ Plusieurs personnes qui communiquent avec la Ligne d'urgence ont fait l'expérience de nombreux traumatismes en raison de leur expérience de traite et peuvent également avoir subi des événements traumatisants avant de se retrouver dans une situation de traite.

La Ligne d'urgence adopte une approche qui tient compte des traumatismes pour la prestation de services grâce à une formation poussée du personnel d'intervention directe et en utilisant des protocoles d'intervention qui se fondent sur des pratiques exemplaires. Pendant leur formation, les employés qui offrent des services directs se familiarisent avec les causes et les signes des traumatismes en plus d'apprendre à intervenir de manière appropriée auprès des personnes qui les subissent. Les intervenants spécialistes de la Ligne d'urgence sont formés pour fournir du soutien émotionnel approprié aux victimes/survivants et à d'autres personnes ayant fait un signalement et pour intervenir en cas de crise. En outre, ils mettent en pratique des compétences clés en matière de communication, par exemple en utilisant des termes

appropriés, en faisant preuve de transparence et en confirmant la capacité d'agir de la victime ou du survivant.

Un aspect important d'une approche qui tient compte des traumatismes consiste à renseigner les personnes qui désirent obtenir du soutien sur les options disponibles et à appuyer le droit de chaque personne de choisir l'approche qui lui convient le mieux.⁵⁷ De plus, la Ligne d'urgence reconnaît que se sortir d'une situation de traite représente souvent une décision importante et qu'il revient à la victime ou au survivant de choisir à quel moment passer à l'action.⁵⁸ Pour certaines victimes et survivants qui ont fait l'expérience d'événements traumatisants à plusieurs reprises dans leur vie, le trafiquant était possiblement la première personne à leur manifester de l'amour et à prendre soin d'eux. Un puissant lien affectif, ou un « lien de traumatisme », se crée entre une victime ou un survivant et un trafiquant et il peut être difficile à défaire.⁵⁹ Étant donné que chaque cas est différent, la Ligne d'urgence n'exerce pas de pression sur les gens pour qu'ils quittent une situation de traite avant qu'ils ne soient prêts à le faire.

Lorsqu'une victime ou un survivant n'est pas prêt, la Ligne d'urgence tente de créer une approche personnalisée qui répond aux besoins de la personne. Cette approche peut comprendre la planification de la sécurité, qui cerne les mesures pouvant être prises par une personne pour être plus en sécurité pendant qu'elle se trouve dans la situation de traite, ainsi que la préparation à composer avec de futurs incidents de violence.⁶⁰ La Ligne d'urgence fournit également du soutien émotionnel aux victimes/survivants et dirige les appelants vers une vaste gamme de services, dont des refuges, des services de counselling et des services de lutte contre les dépendances et de réduction des méfaits.

Un autre aspect de l'approche employée par la Ligne d'urgence et qui tient compte des traumatismes consiste à créer un milieu sécuritaire pour les victimes/survivants et les autres personnes qui communiquent avec la Ligne d'urgence.⁶¹ Les intervenants spécialistes ne forment pas de jugement ou de critiques sur la façon dont les victimes/survivants ont géré auparavant leurs traumatismes, par exemple en consommant des substances, en s'automutilant ou en faisant preuve d'agressivité.⁶²

Fait important, la Ligne d'urgence prend des mesures pour éviter d'infliger de nouveaux traumatismes aux victimes/survivants.⁶³ Les intervenants spécialistes demandent aux victimes/survivants uniquement des renseignements qui les aideront à évaluer leurs besoins, puis leur fourniront la meilleure forme de soutien. Si la personne qui fait un signalement ne divulgue pas tous les renseignements au sujet de sa situation, l'intervenant spécialiste ne tentera pas d'obtenir de l'information supplémentaire si la personne n'est pas à l'aise de tout dévoiler. Adopter une approche qui tient compte des traumatismes permet aux intervenants spécialistes de bâtir une confiance avec les victimes/survivants et les autres personnes qui font des signalements, d'évaluer correctement leurs besoins et de fournir le soutien le plus efficace possible.

Données tirées de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes

La Ligne d'urgence recueille des données générales, anonymes, sur les caractéristiques des personnes qui communiquent avec le service, ainsi que sur la situation ayant mené à cette communication.

La Ligne d'urgence recueille des renseignements détaillés concernant deux grandes catégories :

- 1. des données spécifiques à une personne**
- 2. des données spécifiques à une situation**

Données spécifiques à une personne

En ce qui concerne les données spécifiques à une personne, les intervenants spécialistes recueillent des renseignements détaillés sur ce qui suit :

- la principale raison pour laquelle une personne a communiqué avec la Ligne d'urgence (p. ex., pour obtenir une référence);
- le « type » de personne ayant fait le signalement (p. ex., une victime ou un survivant de la traite, un ami ou un membre de la famille, un fournisseur de services sociaux, etc.);
- le lien entre la personne ayant fait le signalement et la victime/survivant possible d'une situation de traite (p. ex., contact direct avec une victime ou un survivant, contact indirect avec une victime ou un survivant, etc.).

Recueillir ces renseignements aidera les intervenants spécialistes à comprendre les motivations et les besoins des personnes qui communiquent avec la Ligne d'urgence. Ces données permettront aussi aux intervenants spécialistes de comprendre dans quelle mesure la personne qui fait le signalement est au courant d'une situation de traite possible, ce qui aidera la Ligne d'urgence à fournir le soutien approprié.

Données spécifiques à une situation

Les données spécifiques à une situation portent sur la possibilité ou non d'associer un cas à la traite de personnes. Un cas désigne une situation unique, un événement ou une série d'événements ayant mené à un appel ou à une autre forme de communication avec la Ligne d'urgence. Pour chaque cas, la Ligne d'urgence recueille des données sur la forme de traite (p. ex., à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé), si la situation de traite se produit actuellement ou s'est produite dans le passé, ainsi que des caractéristiques démographiques des victimes/survivants (p. ex., genre, âge, statut d'immigration, etc.). Recueillir des données sur une situation de traite possible aide les intervenants spécialistes à procéder à une gestion de cas efficace et à aiguiller vers les services appropriés.

Ces données spécifiques à une situation nous aident à mieux comprendre la prévalence des différents types de traite qui peuvent être utilisés pour éclairer les politiques et les programmes liés à la traite des personnes ainsi que les initiatives de sensibilisation du public.

En plus des données spécifiques aux personnes et aux situations, les intervenants spécialistes recueillent des données sur le type d'aiguillage offert aux personnes qui font les signalements. Ces données sont essentielles pour comprendre les besoins des victimes/survivants de la traite des personnes en matière de services.

Annexe 3 :

Méthodologie relative à la collecte de données

La Ligne d'urgence est dotée d'intervenants spécialistes formés qui fournissent de l'aide aux victimes et aux survivants de la traite des personnes, ainsi qu'aux autres types d'appelants, comme les membres de la communauté, les amis et les membres de la famille des victimes et des survivants. La Ligne d'urgence recueille des données concernant tous les signalements reçus. Un signalement s'entend d'un appel entrant, d'un courriel, d'un formulaire Web ou d'un message reçu au moyen du clavardage. Les intervenants spécialistes sont chargés de la collecte et de la saisie de données dans une base de données infonuagique.

Pendant un signalement à la Ligne d'urgence, l'intervenant spécialiste travaille avec la personne ayant fait le signalement (p. ex., l'appelant) pour déterminer ses besoins, discuter des options et fournir la forme d'aide la plus appropriée. Au début de chaque signalement, l'intervenant spécialiste obtient le consentement pour recueillir des renseignements sur le contenu du signalement, par exemple les besoins de la personne et les types d'aide requis. Selon les renseignements fournis, l'intervenant spécialiste saisit les données dans les champs normalisés dans la base de données de la Ligne d'urgence.

Les données pour chaque cas signalé à la Ligne d'urgence sont soumises à un processus d'examen pour s'assurer de leur exactitude. Dans la première étape de l'examen, les gestionnaires spécialistes de la Ligne d'urgence revoient chaque cas et veillent à ce que la saisie de données soit correcte et complète. Par la suite, les membres de l'équipe de recherche et de données du Centre passent en revue chaque cas de manière intégrale.

Le processus d'examen s'assure que la saisie de données est cohérente, exacte et fiable.

Les personnes communiquant avec la Ligne d'urgence divulguent de l'information de leur propre gré, et les renseignements et le niveau de détail partagé par la personne varient d'un signalement à l'autre. Bien qu'un intervenant spécialiste puisse parfois poser des questions à un appelant, le but principal est d'évaluer ses besoins et de déterminer l'intervention appropriée, et non pour recueillir des données. Par conséquent, les données saisies pour chaque cas signalé à la Ligne d'urgence ne seront pas toujours complètes, selon les renseignements fournis par la personne ayant fait le signalement.

Parce que plusieurs signalements à la Ligne d'urgence pourraient être associés à un cas particulier, les données saisies dans la base de données pourraient changer au fil du temps alors que de l'information est ajoutée au cas ou si l'information actuelle est précisée.

Renseignements permettant d'identifier une personne

La collecte et la divulgation de renseignements permettant d'identifier une personne (renseignements personnels) au Canada sont régies par la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE). La Ligne d'urgence n'exerce pas d'activités commerciales visées par la LPRPDE; cependant, elle juge la protection des renseignements personnels extrêmement importante et respecte les principes du code type de la LPRPDE. Pour de plus amples

renseignements au sujet du respect par la Ligne d'urgence des principes du code type, veuillez consulter la Politique sur la confidentialité de la Ligne d'urgence, qui se trouve en ligne à l'adresse <https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/privacy/>

Aux termes de la LPRPDE, les renseignements personnels comprennent de l'information pouvant identifier une personne, notamment son nom, son lieu de résidence, son âge et des renseignements démographiques sociaux, dont le genre, l'origine ethnique et le revenu. Pour recueillir des renseignements personnels, l'intervenant spécialiste doit d'abord obtenir le consentement de la personne ayant fait le signalement. S'il n'obtient pas son consentement, il ne peut pas saisir de renseignements personnels dans la base de données.

Notes

- 1 Fondation canadienne des femmes. 2014. « C'est assez » : mettons fin à la traite sexuelle au Canada. *Rapport du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada*. Récupéré de <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/lbrr/ctlg/dtls-en.aspx?d=PS&i=96302822>, p. 117.
- 2 Sethi, A. 2007. *Domestic Sex Trafficking of Aboriginal Girls in Canada: Issues and Implications*. *First Peoples Child & Family Review*, vol. 3, n° 3, p. 57-71. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/1069397ar>
- 3 Kaye, J. 2017. *Responding to Human Trafficking: Dispossession, Colonial Violence, and Resistance among Indigenous and Racialized Women*, University of Toronto Press.
- 4 Ibid.
- 5 Ibid.
- 6 Sikka, A. 2010. *Trafficking of Aboriginal Women and Girls in Canada*. Aboriginal Policy Research Consortium International (APRCi), 57. Récupéré de <https://ir.lib.uwo.ca/aprci/57>
- 7 Ibid.
- 8 Fondation canadienne des femmes. 2014.
- 9 Commission ontarienne des droits de la personne. 2018. *Enfances interrompues : Surreprésentation des enfants autochtones et noirs au sein du système de protection du bien-être de l'enfance de l'Ontario*. Commission ontarienne des droits de la personne, Toronto, Canada.
- 10 Kaye 2017.
- 11 Kaye 2017.
- 12 Kaye 2017; Bourgeois, R. 2015. Colonial exploitation: *The Canadian state and the trafficking of Indigenous women and girls in Canada*. *UCLA Law Review*. Récupéré de <https://www.uclalawreview.org/colonial-exploitation-canadian-state-trafficking-indigenous-women-girls-canada/>
- 13 Kaye 2017.
- 14 Kaye 2017.
- 15 Bourgeois 2015.
- 16 Ontario Native Women's Association. 2019. *Journey to Safe Spaces: Indigenous Anti-Human Trafficking Engagement Report 2017-2018*. Ontario Native Women's Association. Récupéré de https://b4e22b9b-d826-44fb-9a3f-afec0456de56.filesusr.com/ugd/33ed0c_1a2b7218396c4c71b2d4537052ca47cd.pdf; Turpel-Lafond, M. E.. 2016. *Too Many Victims: Sexualized Violence in the Lives of Children and Youth in Care*, Office of the Representative for Children and Youth, Victoria, Canada. Récupéré de <https://cwrp.ca/publications/too-many-victims-sexualized-violence-lives-children-and-youth-care-aggregate-review>
- 17 Turpel-Lafond, 2016, p. 32.
- 18 Turpel-Lafond, 2016, p. 38.
- 19 Sikka, 2010.
- 20 Bourgeois, 2015; Barman, J., 1997. *Taming Aboriginal Sexuality: Gender, Power, and Race in British Columbia, 1850-1900*, *BC Studies* 115/116 (Automne/Hiver)
- 21 Bourgeois 2015.
- 22 Wilson, J. 2018. *Témoignage public, Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées – Processus de collecte – Parties II et III, Comparaisons des institutions et des experts et des gardiens du savoir « Exploitation sexuelle, traite des personnes et agressions sexuelles »*. Hôtel Sheraton, Salon B, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, le mardi 16 octobre 2018, Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Récupéré de https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2018/11/20181016_MMIWG_St-Johns_Exploitation_Parts_2__3_Vol_16.pdf
- 23 Razack, S.H. 2016. *Gendering Disposability*. *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 28, n° 2, p. 285 à 307. Récupéré de <https://doi.org/10.3138/cjwl.28.2.285>

- 24 Palmater, P. 2016. *Shining light on the dark places: Addressing police racism and sexualized violence against Indigenous women and girls in the National Inquiry*. Canadian Journal of Women and the Law, vol. 28, n° 2, p. 253 à 284. Récupéré de <https://femlaw.queensu.ca/sites/webpublish.queensu.ca/flswww/files/files/PalmaterCJWL2016.pdf>
- 25 Fondation canadienne des femmes. 2014.
- 26 Ontario Native Women's Association.
- 27 Gouvernement du Canada. Code criminel, L.R.C. 1985, ch. C-46, par. 279.01(1)
- 28 Statistique Canada, 2020. *Sexe à la naissance et genre : rapport technique sur les modifications apportées au Recensement de 2021*. Rapport en ligne - aucune page. Titre de la section : 6.3 Résultats du Test du recensement de 2019 récupérés de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-20-0002/982000022020002-fra.cfm>
- 29 Ibid.
- 30 Statistique Canada, 2020. *Le Quotidien – Les personnes de minorité sexuelle sont près de trois fois susceptibles de subir de la victimisation avec violence que les personnes hétérosexuelles*. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200909/dq200909a-fra.htm>
- 31 Nonomura, R. 2020. *Trafficking at the Intersections: Racism, Colonialism, Sexism, and Exploitation in Canada*. Learning Network Brief (36). London, Ontario : Learning Network, Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children. Récupéré de <http://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/briefs/brief-36.html>, p. 4.
- 32 Organisation des Nations Unies. 2016, 21 octobre. *Déclaration aux médias par le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine à l'issue de sa visite officielle au Canada, 17 au 21 octobre 2016*. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Récupéré de <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20732&LangID=E>, p. 15.
- 33 Nonomura, 2020
- 34 Ibid.
- 35 Bucik, A. 2016. *Canada: Discrimination and violence against lesbian, bisexual, and transgender women and gender diverse and two spirit people on the basis of sexual orientation, gender identity and gender expression*. Préparé pour le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à des fins d'examen pour la 65^e séance, 2016. Récupéré de https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/CAN/INT_CEDAW_NGO_CAN_25380_E.pdf
- 36 Murphy, L. 2016. *Labor and sex trafficking among homeless youth: A ten-city full report*. Récupéré de <https://nspn.memberclicks.net/assets/docs/NSPN/labor%20and%20sex%20trafficking%20among%20homeless%20youth.pdf>, p. 8.
- 37 Conseil canadien pour les réfugiés. 2018. *Préoccupations du CCR : la traite des personnes au Canada*. Mémoire au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes pour son étude sur la traite de personnes au Canada. Récupéré de https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/ccr-trafficking-brief_april-2018-fr.pdf, p. 4.
- 38 Murphy, 2016, p. 8.
- 39 Abramovich, I. 2012. *No safe place to go: LGBTQ2S youth homelessness in Canada*. Canadian Journal of Family and Youth, vol. 4, n° 1, p. 29 à 51. Récupéré de <https://journals.library.ualberta.ca/cjfy/index.php/cjfy/article/view/16579>, p. 2.
- 40 Conseil canadien pour les réfugiés. 2018. *Préoccupations du CCR : la traite des personnes au Canada*. Mémoire au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes pour son étude sur la traite de personnes au Canada. Récupéré de https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/ccr-trafficking-brief_april-2018-fr.pdf, p. 4.
- 41 Murphy, 2016, p. 39; Abramovich, 2012, p. 32.
- 42 Ibid., p. 8.
- 43 Faraday, F. 2014. *Profiting from the precarious: How recruitment practices exploit migrant workers*. Metcalf Foundation. Récupéré de <https://metcalffoundation.com/publication/profitting-from-the-precarious-how-recruitment-practices-exploit-migrant-workers>, p. 11.
- 44 Conseil canadien pour les réfugiés. 2020. *La traite des personnes à des fins de travail forcé*. Récupéré de https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/trafficking-in-persons-for-forced-labour_-backgrounder-fr-web.pdf, p. 3.
- 45 Ibid.

- 46 Conseil canadien pour les réfugiés. 2018. *Préoccupations du CCR : la traite des personnes au Canada*. Mémoire au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes pour son étude sur la traite de personnes au Canada. Récupéré de https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/ccr-trafficking-brief_april-2018-fr.pdf, p. 4.
- 47 Ibid., p. 2.
- 48 Faraday, 2016, p. 53.
- 49 Conseil canadien pour les réfugiés. 2018
- 50 Gouvernement du Canada. Code criminel, L.R.C. 1985, ch. C-46, par. 279.01(1)
- 51 Ibid.
- 52 Ibid.
- 53 Gouvernement de la Colombie-Britannique. 2021. *Travailleurs étrangers temporaires*. Récupéré de <https://www.workbc.ca/employer-resources/your-workforce/temporary-foreign-workers.aspx>
- 54 The National Sexual Assault Kit Initiative (SAKI). (n.d.) *Victim or Survivor: Terminology from Investigation Through Prosecution*. Récupéré de <https://sakitta.org/toolkit/docs/Victim-or-Survivor-Terminology-from-Investigation-Through-Prosecution.pdf>
- 55 Fondation canadienne des femmes. 2014.
- 56 Menschner, C., et Maul, A. 2016. *Issue brief: Key ingredients for successful trauma-informed care implementation*. Centre for Health Care Strategies. Récupéré de https://www.samhsa.gov/sites/default/files/programs_campaigns/childrens_mental_health/atc-whitepaper-040616.pdf, p. 3.
- 57 Noble, A., Coplan, I., Neal, J., Suleiman, A., et McIntyre, S. 2020. *Getting out: A national framework for escaping human trafficking for sexual exploitation in Canada*. Toronto, Ontario : Covenant House Toronto & The Hindsight Group. Récupéré de <https://covenanthousetoronto.ca/traffick-stop/the-barriers-to-exiting-sex-trafficking>, p. 15.
- 58 Ibid., p. 39.
- 59 YWCA Sudbury. (n.d.). *Safety Planning*. Récupéré de <https://ywcasudbury.ca/resources/safety-planning/>
- 60 Menschner, C., et Maul, A. 2016. *Issue brief: Key ingredients for successful trauma-informed care implementation*. Centre for Health Care Strategies. Récupéré de https://www.samhsa.gov/sites/default/files/programs_campaigns/childrens_mental_health/atc-whitepaper-040616.pdf, p. 3.
- 61 SAMHSA. 2014. *Chapter 3: Understanding the Impact of Trauma. Trauma-Informed Care in Behavioral Health Services*. Substance Abuse and Mental Health Services Administration. Récupéré de <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK207191>. Voir la section intitulée « Behavioral »
- 62 Ibid.
- 63 Ibid.

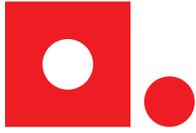
Bibliographie

- Abramovich, I. 2012. *No safe place to go: LGBTQ2S youth homelessness in Canada*. Canadian Journal of Family and Youth, vol. 4, n° 1, p. 29 à 51. Récupéré de <https://journals.library.ualberta.ca/cjfy/index.php/cjfy/article/view/16579>.
- Barman, J. 1997. *Taming Aboriginal Sexuality: Gender, Power, and Race in British Columbia, 1850-1900*, BC Studies 115/116 (Automne/Hiver)
- Bourgeois, R. 2015. *Colonial exploitation: The Canadian state and the trafficking of Indigenous women and girls in Canada*. UCLA Law Review. Récupéré de https://www.uclalawreview.org/wp-content/uploads/2019/09/Bourgeois-final_8.15.pdf
- Bucik, A. 2016. *Canada: Discrimination and violence against lesbian, bisexual, and transgender women and gender diverse and two spirit people on the basis of sexual orientation, gender identity and gender expression*. Préparé pour le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à des fins d'examen pour la 65^e séance, 2016. Récupéré de https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/CAN/INT_CEDAW_NGO_CAN_25380_E.pdf.
- Conseil canadien pour les réfugiés. 2018. *Préoccupations du CCR : la traite des personnes au Canada*. Mémoire au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes pour son étude sur la traite de personnes au Canada. Récupéré de https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/ccr-trafficking-brief_april-2018-fr.pdf.
- Fondation canadienne des femmes. 2014. « C'est assez » : mettons fin à la traite sexuelle au Canada. *Rapport du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada*. Récupéré de <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/lbrr/ctlg/dtIs-en.aspx?d=PS&i=96302822>, p.
- Egale. 2020. *National LGBTQI2S action plan: Executive summary*. Récupéré de https://egale.ca/wp-content/uploads/2020/01/Egale-Canada-National-LGBTQI2S-Action-Plan-Executive-Summary_Web_Final.pdf
- Faraday, F. 2014. *Profiting from the precarious: How recruitment practices exploit migrant workers*. Metcalf Foundation. Récupéré de <https://metcalffoundation.com/publication/profitting-from-the-precarious-how-recruitment-practices-exploit-migrant-workers/>
- Faraday, F. 2016. *Canada's choice: Decent work or entrenched exploitation for Canada's migrant workers?* Metcalf Foundation. Récupéré de <https://metcalffoundation.com/publication/canadas-choice/>
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. 2021. Temporary Foreign Worker Program. Récupéré de <https://www.workbc.ca/employer-resources/your-workforce/temporary-foreign-workers.aspx>
- Grace Evans, W. 2010. *What does it mean to be a trauma-informed clinician?* Récupéré de <https://www.homelesshub.ca/resource/what-does-it-mean-be-trauma-informed-clinician>
- Kaye, J. 2017. *Responding to Human Trafficking: Dispossession, Colonial Violence, and Resistance among Indigenous and Racialized Women*, University of Toronto Press.
- Menschner, C., et Maul, A. 2016. *Issue brief: Key ingredients for successful trauma-informed care implementation*. Centre for Health Care Strategies. Récupéré de https://www.samhsa.gov/sites/default/files/programs_campaigns/childrens_mental_health/atc-whitepaper-040616.pdf.
- Murphy, L. 2016. *Labor and sex trafficking among homeless youth: A ten-city full report*. Récupéré de <https://oag.ca.gov>
- Noble, A., Coplan, I., Neal, J., Suleiman, A., et McIntyre, S. 2020. *Getting out: A national framework for escaping human trafficking for sexual exploitation in Canada*. Toronto, Ontario : Covenant House Toronto & The Hindsight Group. Récupéré de <https://covenanhousetoronto.ca/traffick-stop/the-barriers-to-exiting-sex-trafficking/>
- Nonomura, R. 2020. *Trafficking at the Intersections: Racism, Colonialism, Sexism, and Exploitation in Canada*. Learning Network Brief (36). London, Ontario : Learning Network, Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children. Récupéré de <http://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/briefs/brief-36.html>
- Commission ontarienne des droits de la personne. 2018. *Enfances interrompues : Surreprésentation des enfants autochtones et noirs au sein du système de protection du bien-être de l'enfance de l'Ontario*. Commission ontarienne des droits de la personne, Toronto, Canada.
- Ontario Native Women's Association. 2019. *Journey to Safe Spaces: Indigenous Anti-Human Trafficking Engagement Report 2017-2018*. Ontario Native Women's Association. Récupéré de https://b4e22b9b-d826-44fb-9a3f-afec0456de56.filesusr.com/ugd/33ed0c_1a2b7218396c4c71b2d4537052ca47cd.pdf

- Palmater, P. 2016. *Shining light on the dark places: Addressing police racism and sexualized violence against Indigenous women and girls in the National Inquiry*. Canadian Journal of Women and the Law, vol. 28, n° 2, p. 253 à 284. Récupéré de <https://femlaw.queensu.ca/sites/webpublish.queensu.ca/flswww/files/files/PalmaterCJWL2016.pdf>
- Razack, S.H. 2016. Gendering Disposability. *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 28, n° 2, p. 285 à 307. Récupéré de <https://doi.org/10.3138/cjwl.28.2.285>
- Sethi, A. 2007. *Domestic Sex Trafficking of Aboriginal Girls in Canada: Issues and Implications*. First Peoples Child & Family Review, vol. 3, n° 3, p. 57-71. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/1069397ar>
- Sikka, A. 2010. *Trafficking of Aboriginal Women and Girls in Canada*. Aboriginal Policy Research Consortium International (APRCi), vol. 57. Récupéré de <https://ir.lib.uwo.ca/aprci/57>
- Statistique Canada, 2020. *Sexe à la naissance et genre : rapport technique sur les modifications apportées au Recensement de 2021*. Récupéré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-20-0002/982000022020002-fra.cfm>.
- Statistique Canada, 2020. *Le Quotidien – Les personnes de minorité sexuelle sont près de trois fois susceptibles de subir de la victimisation avec violence que les personnes hétérosexuelles*. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200909/dq200909a-fra.htm>.
- Statistique Canada, 2021. *Rapport technique sur les modifications apportées au Recensement de 2021. Sexe à la naissance et genre : Rapport technique sur les modifications apportées au Recensement de 2021*. Récupéré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-20-0002/982000022020002-fra.cfm>.
- The 519. (n.d.). *LGBTQ2S Youth Homelessness in Canada*. Récupéré de <https://www.the519.org/education-training/lgbtq2s-youth-homelessness-in-canada/in-canada>
- The National Sexual Assault Kit Initiative (SAKI). (n.d.) *Victim or Survivor: Terminology from Investigation Through Prosecution*. Récupéré de <https://sakitta.org/toolkit/docs/Victim-or-Survivor-Terminology-from-Investigation-Through-Prosecution.pdf>
- Turpel-Lafond, M. E. 2016. *Too Many Victims: Sexualized Violence in the Lives of Children and Youth in Care*, Office of the Representative for Children and Youth, Victoria, Canada. Récupéré de <https://cwrp.ca/publications/too-many-victims-sexualized-violence-lives-children-and-youth-care-aggregate-review>.
- Organisation des Nations Unies. 2016, 21 octobre. *Déclaration aux médias par le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine à l'issue de sa visite officielle au Canada, 17 au 21 octobre 2016*. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Récupéré de <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20732&LangID=E>
- Wilson, J. 2018. *Témoignage public, Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées – Processus de collecte – Parties II et III, Comparaisons des institutions et des experts et des gardiens du savoir « Exploitation sexuelle, traite des personnes et agressions sexuelles »*. Hôtel Sheraton, Salon B, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, le mardi 16 octobre 2018, Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Récupéré de https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2018/11/20181016_MMIWG_St-Johns_Exploitation_Parts_2__3_Vol_16.pdf.
- Winn, L., Hopper, E. K., Olivet, J., et Bassuck, E. L. 2021. *Trauma-informed care: What do we know?* SAMHA. Récupéré de <https://homelesshub.ca/resource/trauma-informed-care-what-do-we-know>
- YWCA Sudbury. (n.d.). *Safety Planning*. Récupéré de <https://ywcasudbury.ca/resources/safety-planning/>



Le Centre demande à tous les intervenants d'élaborer une approche complète, c'est-à-dire une approche qui soit cohérente, bien documentée et axée sur la collaboration et les données, pour mettre un terme à la traite des personnes au Canada.



Le centre

Le centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le contenu du présent rapport ou le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes, veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@ccteht.ca

ccteht.ca



Obtenez de plus amples renseignements au sujet de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes en consultant le site Web canadianhumantraffickinghotline.ca.

ISSN : 2564-1816

Éditeur : Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes